



AVIS PUBLIC - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE


Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 08 septembre 2025 à 18 h 30, au 24, rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure portant le numéro DPDRL250109 est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 240 820 du cadastre du Québec, sis au 26, place des Hauts-Bois

- 1- La demande de dérogation mineure DPDRL250109 vise l'article 110 du règlement de zonage numéro U-2012-02. L'objet de la demande est d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre l'empiètement d'une galerie dans la marge de recul latérale de 2,83 mètres au lieu de à 2,0 mètres tel que stipulé à l'article 110.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette assemblée.

Donné à Lac-Delage, ce jeudi 25^e jour du mois d'août 2025.


François Morneau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Morneau, directeur général, de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 25^e jour du mois d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois d'août 2025.